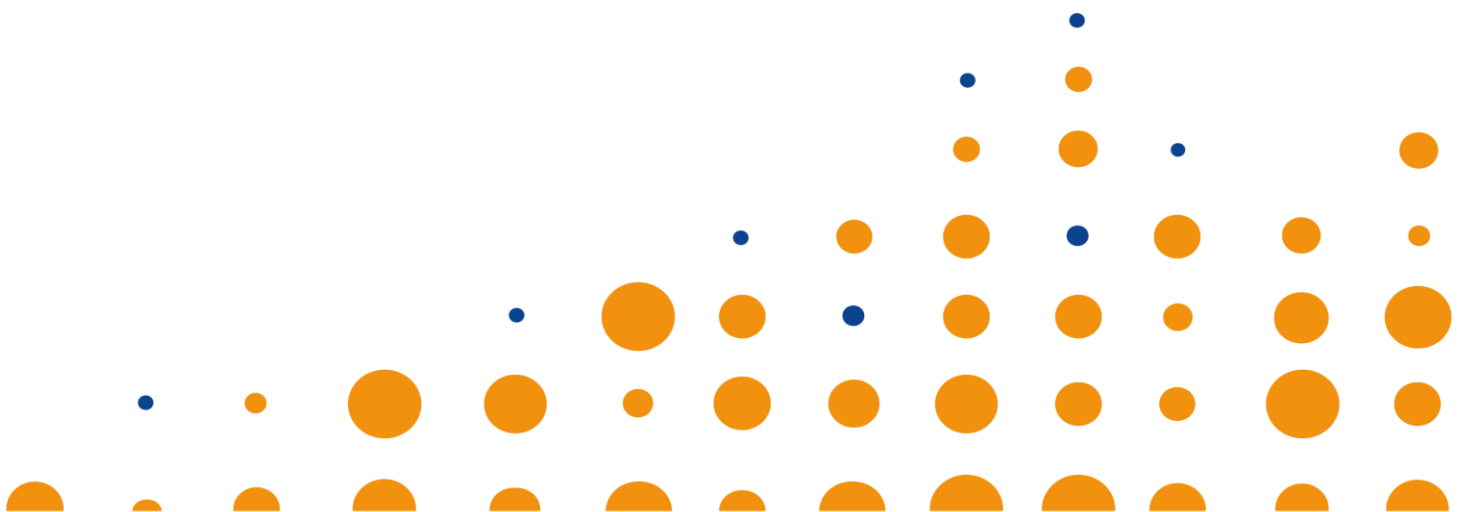


Transformer votre expérience en diplôme

Dispositif Académique de Validation des Acquis

Gip FCIP de l'académie de Limoges



Sommaire

01	Les étapes de la démarche VAE	4
02	Les informations à retenir	6
03	L'accompagnement	8
04	Le financement de la VAE	10
05	Les données chiffrées	12
06	La charte qualité	13
07	Liens utiles	14
08	Une équipe VAE à votre service	15

01

Les étapes de la démarche VAE



1

Diagnostic de faisabilité

1.1 Information conseil

1.2 Fiche descriptive de parcours et CV à retourner au secrétariat du DAVA

1.3 Analyse de parcours avec un conseiller expert en VAE avec une programmation de l'entretien téléphonique : positionnement sur le **référentiel**
Selon la procédure VAE, droit commun ou réforme, inscription sur France VAE (secteur privé)

Demande de recevabilité

2

Droit commun : après l'analyse de parcours, complétude de la demande de recevabilité avec le CERFA (livret 1) à retourner au certificateur

FRANCE VAE

- ⇒ Mobilisation du financement de l'accompagnement
- ⇒ Complétude du dossier de faisabilité – télétransmise via France VAE

2.2 La demande de recevabilité est dématérialisée

2.3 Emission de la **notification de recevabilité** par le certificateur,

3

Constitution du dossier de validation

La **recevabilité doit être obtenue** avant de pouvoir bénéficier de la prestation d'accompagnement

3.1 **Dossier de validation** à rédiger, appelé aussi **livret 2**. Il présente les principales activités que vous avez ou que vous exercez, mises en perspective avec le référentiel de diplôme, avec possibilité d'accompagnement.

3.2 L'accompagnement à la rédaction du **dossier de validation** est une **prestation d'accompagnement** recommandée et **payante** ; elle peut être prise en charge par différents financeurs.

Dépôt dématérialisé du **dossier de validation** sur France VAE ou sur le site de certificateur. Ce dépôt vaut inscription au jury VAE.

Entretien avec le Jury

4

Entretien avec le jury.

La convocation est émise par les services du certificateur : la Division des examens et concours du rectorat pour l'entretien avec le jury pour les diplômes éducation nationale (soit session de printemps, soit session d'automne) ou par l'ASP (diplômes sanitaires et sociaux)

5

Résultats de la certification

Validation totale : vous avez obtenu le diplôme

En cas de validation partielle ou de non validation, l'équipe du Dava reste à votre écoute pour définir des alternatives aux résultats VAE.

02

Les informations à retenir

Points juridiques

- **Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002** « toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience notamment professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification... »
- **Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail** en vue du plein emploi a élargi l'accès à la VAE en modifiant les étapes du parcours, notamment par la création d'une plateforme numérique unique : France VAE décembre 2023
- **Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023** relatif à la validation des acquis de l'expérience
- **Décret n° 2024-332 du 10 avril 2024** relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience fixe les modalités de composition et de fonctionnement des jurys chargés de prononcer la validation des acquis de l'expérience.
- **Arrêté du 3 juillet 2025** qui précise les modalités d'accompagnement des personnes engagées dans un parcours de VAE et joint en annexe le modèle de dossier permettant au certificateur de se prononcer sur la recevabilité de la demande de VAE.
- **Décret du 18 juillet 2025** qui définit les conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

La certification doit être inscrite au répertoire national des certifications professionnelles RNCP site internet : www.cnpc.gouv.fr
Un diplôme acquis par la voie de la VAE a la même valeur qu'un diplôme acquis par la formation initiale.

En cas de validation partielle, les blocs de compétences obtenus sont acquis définitivement, sous réserve de la durée de vie du diplôme (référentiel du diplôme).

La VAE est un droit individuel concentré essentiellement dans le Code du Travail.

Public

Toute personne peut faire reconnaître ses expériences par une certification (diplôme, titre professionnel, CQP...), peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

Il est nécessaire d'avoir réalisé une ou plusieurs expériences avec des activités en lien avec le diplôme visé et le niveau de responsabilité exigé. Il peut s'agir d'expériences professionnelles salariées ou non; de bénévolat ou volontariat; inscription sur la liste des sportifs de haut niveau; responsabilités syndicales; mandat électoral local ou fonction électorale locale; participation à des activités d'économie solidaire, période de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Durant le déploiement de la réforme VAE, les agents publics, contractuels ou fonctionnaires, demeurent dans la procédure dite de « droit commun » dans l'attente de publication de textes adaptés.

Conditions d'entrée

Le candidat doit justifier de compétences acquises dans l'exercice d'une activité **en rapport direct** avec le diplôme visé, sans durée minimale **d'activité cumulée**.

Le candidat doit justifier d'une domiciliation en France, sauf expatriation.

Conditions particulières

- Pas d'obligation de produire un diplôme de rang inférieur.
- Une seule demande de recevabilité au cours d'une même année civile et pour un même diplôme, dans une seule académie.
- Possibilité de déposer trois demandes de recevabilité pour des diplômes différents au cours d'une même année civile.
- Un **entretien préalable d'analyse de parcours** en lien avec son projet de VAE.
- La **notification de recevabilité** est valable 3 ans, sous condition de validité du référentiel de diplôme.

Pour quels diplômes

- Tous les diplômes professionnels de l'Education Nationale éligibles à la VAE sont concernés du CAP au BTS.
 - Les diplômes co-signés : Diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME), diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES), diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DEETS)
 - Diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)
 - Les diplômes comptables supérieurs DCG DSCG
 - Les diplômes des métiers d'art DMA Diplôme des Métiers d'Art et DSAA Diplôme supérieur des arts appliqués
 - Les diplômes du sanitaire et social (DEAS, DEAP, ...) sur le site de l'[ASP](#)
 - Toutes certifications inscrites au RNCP* (répertoire national de la certification professionnelle) de France compétences
- Le DAVA accompagne sur les diplômes du secteur sanitaire et social : DEAS, DEAP, DEAES, DEME...

Les référentiels

Les diplômes professionnels délivrés par l'Éducation nationale sont régis par les dispositions législatives et réglementaires du code de l'éducation

Le diplôme est défini par un référentiel.

Dans un contexte de VAE, la partie du référentiel identifiée comme **le référentiel des activités professionnelles (RAP)** constitue la base du diplôme professionnel. Il décrit les activités et les tâches exercées par le titulaire du diplôme, précise leurs conditions de réalisation et les résultats attendus dans les milieux professionnels où elles s'exercent.

Les référentiels sont consultables sur le site vae.education.gouv.fr ; ils sont classés par niveau de diplômes

<https://vae.education.gouv.fr/quel-diplome-choisir/>

Pour les certifications hors du diplôme l'Éducation nationale, il est possible de consulter [les fiches RNCP](#)

03

L'accompagnement

L'accompagnement à **la rédaction du dossier de validation et la préparation au jury** sont des prestations de service proposées au DAVA.

Les conseillères, entièrement dédiées à la VAE, vous guident à chaque étape pour maximiser vos chances de succès.

Cette phase vous permet d'acquérir une méthode de travail efficace pour la rédaction de votre livret de validation et de vous préparer sereinement à l'entretien avec le jury.

Un interlocuteur unique, expert en VAE, vous accompagne tout au long du processus pour :

- Présenter et expliciter votre dossier de validation de manière claire et convaincante
- Maîtriser le référentiel d'activités professionnelles du diplôme visé
- Identifier et mettre en avant vos compétences en lien avec la certification
- Formaliser vos acquis à l'écrit de manière structurée
- Valoriser et expliciter votre expérience, tant à l'écrit que lors de l'entretien oral.

L'accompagnement alterne des **entretiens individuels**, des **phases de travail personnel et phase finale de travail collectif en préparation jury**. L'accompagne booste les chances de succès, avec un taux de réussite moyen 20% supérieur à celui des candidats non accompagnés.

Le DAVA propose un accompagnement sur mesure en présentiel ou en distanciel, et en collectif sur des durées adaptées

L'ACCOMPAGNEMENT peut être proposé sur des **durées** variables adaptées aux besoins du candidat. Un candidat expérimenté ayant déjà des compétences en matière de rédaction ou avec une première expérience de VAE pourrait opter pour un accompagnement plus court, tandis qu'un candidat ayant des difficultés à formaliser son expérience pourrait privilégier un accompagnement plus long.

Le cout horaire est de **80€/heure**

Les frais de certification sont de **300€ pour les diplômes de l'Education nationale et les diplômes co-signés** (DEME, DEES, DECESF, DEETS)

La durée de l'accompagnement varie entre **6 et 24 heures avec une durée moyenne constaté de 18h,**

Un entretien dure entre 1h et 2h

La préparation au jury est à prévoir sur une demi-journée

- Accompagnement de 18h d'un montant de 1440€, hors frais de processus de certification (ou **1 740€ frais inclus**)
- Accompagnement de 24h d'un montant de 1920€, hors frais de processus de certification (ou **2 220€ frais inclus**)

Autre exemple pour un accompagnement DEAS ou DEAP, certification du ministère de la santé sans frais de certification :

- Accompagnement de 18h d'un montant de **1 440€**, avec l'acte formatif de l'AFGSU 2 d'un montant moyen de 451€ soit un total de **1 891€**.

Les tarifs de nos prestations de service sont susceptibles d'évoluer.

Les formations obligatoires peuvent être inclus pour les candidats qui mobilisent leur CPF, par exemple l'AFGSU2 pour le DEAS ou le CACES R408

Les conditions générales de vente sont consultables en ligne [DAF-CGV-GIP.pdf](#)

Les atouts

- Des conseillères spécialistes et dédiées à 100% sur l'accompagnement dans la démarche de VAE au DAVA avec une centaine de candidats en accompagnement en cours par an
- Un accompagnement sur mesure en présentiel ou en distanciel, et en collectif sur des durées adaptées
- Une démarche qualité labellisée et renouvelée tous les 18 mois avec EDUFORM (inclus QUALIOPI)

Pour le candidat

- Valorisation de son expérience : à travers l'ensemble des activités réalisées lors du parcours professionnel ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme.
- Obtention d'une reconnaissance par un diplôme et connu sur le marché du travail.
- Possibilité d'évolution de carrière professionnelle.
- Valorisation de son image personnelle et sociale.
- Mobilité professionnelle, recherche d'emploi ou accès à un concours.
- Reprise d'études.
- Redynamisation ou une sécurisation de son parcours professionnel.

Quelques témoignages issus des enquêtes de satisfactions de 2025 :

- « Ma formatrice a été très chaleureuse, accueillante, à l'écoute de mes besoins, encourageante, a su répondre à mes questions et m a guidé tout au long de ma formation. Cordialement. »
- « Très bon accompagnement avec bienveillance et patience »
- « Accompagnement individualisé et de qualité. »
- « Continuez comme ça ! Personnel très accueillant à l'écoute et qui a su répondre à mes attentes ! »

Pour l'employeur

- Professionnalisation, qualification et certification de ses salariés : mise en adéquation des postes et des niveaux de qualifications.
- Valorisation des parcours professionnels et des savoirs acquis par l'activité professionnelle dans la structure, fidélisation des salariés reconnus pour leurs compétences
- Rationalisation des parcours de formation : la VAE facilite la gestion des progressions de carrière. En cas de validation partielle, elle permet d'optimiser le temps de formation et de réduire les coûts et le temps d'absence du salarié.
- Réorientation, motivation des salariés : la VAE est un outil de gestion des ressources humaines, favorisant la mobilité interne et offrant des perspectives d'évolution

04

Le financement de la VAE

4.1 Frais de certification (Education nationale)

Frais de 300€

Montant fixé par MEN*

Il s'agit de frais de certification dont le montant a été définie au niveau national par le Ministère de l'éducation nationale et en affichage public sur la plateforme FRANCE VAE.

Selon le statut du candidat, plusieurs sources de financement sont possibles :

- ⊙ **Salarié** : CPF, plan de développement des compétences de l'entreprise, OPCO sous certaines conditions
- ⊙ **Agent public** : établissement de l'employeur, dans la fonction hospitalière ANFH, dans les collectivités territoriales, le CNFPT sous certaines conditions
- ⊙ **Demandeur d'emploi** :
 - Sur fonds propre avec échelonnement
 - sous réserve de fonds alloués par France TRAVAIL avec le formulaire 164 à demander au secrétariat du DAVA.
 - Si mobilisation du CPF pour financer l'accompagnement VAE, alors ces frais peuvent être inclus (textes réglementaires juillet 2025)

Autres certifications :

- ☑ Diplômes du sanitaire et social (DEAS, DEAP, DEAES ...), gérés par l'ASP de Limoges en VAE : pas de frais de certification
- ☑ Titre professionnel du ministère du travail ou CQP de branches professionnelles : frais variables selon l'organisme de formation habilité à organiser les sessions de jury VAE

*MEN : Ministère de l'Education nationale

4.2 Financement de l'accompagnement au DAVA, inclus les frais de certification

STATUT DES CANDIDATS	DISPOSITIFS	FINANCEURS
Salarié Du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> 📄 CPF via appli CPF (Compte personnel de Formation plusieurs offres de parcours) ▲ Identité numérique à créer avec France CONNECT pour mobiliser son CPF ▲ Reste à charge 103,20€ (2026) <i>sauf abondement</i> 📄 https://moncompteformation.gouv - 📄 Abondement de l'employeur du CPF (si co-investissement) via EDEF. Connexion à l'Espace des Employeurs et des Financeurs (EDEF) avec les identifiants Net-Entreprise - l'OPCO (par ex OPCO Santé abonde) ; vérifier en ligne au moment de la demande) 📄 https://financeurs.moncompteformation.gouv.fr/ 	Caisse des dépôts et Consignations (CDC)
	<ul style="list-style-type: none"> - 📄 Plan de développement des compétences - 📄 PRO-A 	Employeur
Demandeur d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> 📄 Aide individuelle régionale pour l'accompagnement VAE de 1800€ - Aide à la VAE via le Point relais conseil VAE (CCI) <i>sous réserve de fonds</i> - pour les frais de certification/jury de 300€ sur fonds propose ou Formulaire 164 <i>sous réserve de fonds et d'accord de France travail</i> 	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine <i>sous réserve</i> France travail ou CPF
	<ul style="list-style-type: none"> 📄 CPF via appli CPF (Compte personnel de formation). Pas de reste à charge des 103,20€ moncompteformation.gouv 📄 📄 Abondement de France Travail <i>sous réserve</i> 	Caisse des dépôts et Consignations (CDC)
Agent de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe de Plan de développement des compétences - Congé de VAE - CPF en heures, mobilisation selon la procédure RH interne de l'employeur public <p>Congé VAE ou CPF agents hospitaliers (FPH)</p>	Employeur public ANFH pour la fonction publique hospitalière
	A titre individuel	Auto-financement
Non salarié profession libérale, commerçant, travailleur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> 📄 CPF via appli CPF (Compte personnel de formation) avec reste à charge 103,20€ ou moncompteformation.gouv 📄 OPCO 	Caisse des dépôts et consignations FAFCEA, AGEFICE, FIF PL
Autre	A titre individuel	Auto-financement

L'équipe du DAVA reste disponible pour vous aider à identifier le financement qui correspond à la situation.

05

Données chiffrées

Les résultats du jury des candidats accompagnés par le DAVA:

	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation
2025	93%	3,5%	3,5%
2024	77,5%	14%	8,5%
2023	70%	21%	9%
2022	89%	11%	-

Les diplômes de l'Education nationale les plus demandés et accompagnés pour le jury 2025 :

- CAP accompagnement éducatif petite enfance
- CAP cuisine
- BAC PRO métiers du commerce et de la vente option A
- BAC PRO AGOrA (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités)
- BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- BTS Management commercial opérationnel

- Hors éducation nationale : diplôme d'état d'aide-soignant

Le taux de satisfaction globale de la prestation d'accompagnement à partir de l'enquête de satisfaction interne **97%** en 2025.

Sur le site du CPF, la note des avis des stagiaires est de **4,51/5 au 1^{er} septembre 2025**.

06

La charte qualité*

Le Dava s'engage à respecter les engagements suivants :

Le département DAVA du GIP FCIP DAFPIC de l'académie de Limoges a obtenu la labélisation **EDUFORM QUALIOPI - inscrit au Bulletin Officiel du 6 juin 2024*

1. Accès rapide et guidé à l'information sur l'offre de service.
2. Accueil individualisé.
3. Proposition d'une large gamme de prestations.
4. Conseil et orientation personnalisés sur les prestations, recherche de la meilleure solution sur mesure.
5. Adéquation aux prestations des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.
6. Accompagnement tout au long des prestations.
7. Qualifications et compétences des personnels et intervenants garanties et développées tout au long de la vie.
8. Prise en compte de la satisfaction des clients et des bénéficiaires.
9. Engagement dans une démarche « responsabilité sociétale des organisations ».
10. Amélioration continue des prestations

07

Liens utiles

S'INFORMER

<https://vae.education.gouv.fr/>

<http://www.ac-limoges.fr/cid117149/validation-des-acquis-experience-vae.html>

<http://www.ac-limoges.fr/cid84513/livrets-vae.html>

[Calendriers VAE | Académie de Limoges](#)

<http://www.vae.gouv.fr/>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html>

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/vae-accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-l'experience>


[Où trouver la liste des OPCO et leurs secteurs d'activité ? – OPCO info](#)

vae.education.gouv.fr
La **vae** pour tous

La page académique du **DAVA**

Dossier de validation à télécharger

Calendrier VAE de la DEC

La plateforme intercertificateur la  **VAE**

CPF Mon compte personnel de formation

Aide individuelle du Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi

Liste des **OPCO** par secteurs d'activité

08

Une équipe VAE à votre service

**Rectorat de l'académie de Limoges
Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA)**

Claire LAJARRIGE (Responsable - Conseillère en formation professionnelle)
06 30 76 31 16
claire.lajarrige@ac-limoges.fr

Tepaeru PUNU (Assistante administrative)
05 55 11 41 18 – 06 20 68 49 99

dava@ac-limoges.fr

**Horaires d'accueil
du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30**

Sylvie DELPIROUX
Architecte
Accompagnatrice de
Parcours VAE

06 17 47 12 97

sylvie.delpiroux@ac-limoges.fr

**Accompagnement
Corrèze* et Haute-Vienne**

Christelle DOIRAT
Architecte
Accompagnatrice de
Parcours VAE

06 29 07 60 28

christelle.doirat@ac-limoges.fr

**Accompagnement
Creuse** et Haute-Vienne**

**Horaires d'accompagnement
du lundi au vendredi : 8h30 à 17h30 - uniquement sur RDV**

* Lycée Georges CABANIS

** Lycée Jean FAVARD (les permanences sur ce site sont actuellement suspendues en présentiel et maintenues en distanciel, pour une durée indéterminée)